

BISCB

BIENNALE INTERACTIVE DE SCULPTURE CONTEMPORAINE EN BOURGOGNE



Du 25 juin au 8 Juillet 2022 à NOLAY (21 Côte-d'Or) FRANCE

Au cœur du pays beaunois (à 60km de Dijon, 20km de Beaune) et depuis 2005, la ville médiévale de NOLAY accueille avec succès la Biennale Interactive de Sculpture Contemporaine en Bourgogne.

Véritable exposition d'art contemporain de qualité, où diversité et convivialité sont réunies. Au fil des années, cette manifestation est devenue incontournable. Chaque édition remporte un vif succès.

LA BIENNALE C'EST :

- 50 artistes qui exposent en moyenne 4 sculptures, dans des lieux adaptés à chaque œuvre,
- une richesse d'expression dans le domaine de la sculpture : les styles, les techniques et les matériaux sont tous représentés,
- des invités d'honneur de renommée internationale, nationale et régionale, - des remises de prix.
- des ventes d'œuvres sur place - des actions pédagogiques et un partenariat avec les groupes scolaires, - une couverture médiatique importante.

Pour 2022, une soirée de vernissage, suivie d'un apéritif dînatoire est prévue le vendredi 24 juin de 17 h à 20 h avec présentation de chacun des artistes, avant l'ouverture au public le samedi 25 juin.

La remise de prix officielle est prévue le 25 juin à 18H suivie d'une soirée de gala.

Un programme d'animations complémentaires a été élaboré tout au long de la manifestation, ateliers d'initiation et démonstrations.

Toute l'équipe de la BISCB se mobilise pour que cette manifestation, valorisée par les invités d'honneur, représente une réelle opportunité pour les sculpteurs de montrer et de faire reconnaître leur travail dans un lieu adapté et dans une ambiance conviviale et festive.

Mail : organisation@biscb.org - site internet : www.biscb.org

LA COUVERTURE MEDIATIQUE

- Un catalogue de l'exposition en haute qualité (couleur et papier glacé) est édité à 1000 exemplaires.
- Une campagne d'affichage est menée dans tous les points stratégiques de Bourgogne (mairies, agences de tourisme, écoles et lieux publics) : affiches A3 et flyers.
- Un partenariat est mis en place avec l'office de tourisme de Beaune Côte et Sud pour couvrir la manifestation.
- Des encarts publicitaires sont réservés dans des revues artistiques.
- Une campagne d'affichage est programmée dans les grandes agglomérations (AUTUN – CHALON S/SAONE – LE CREUSOT - BEAUNE).
- Un site Internet dynamique est mis en place.
- Une visibilité de la participation des sculpteurs et de leur travail est offerte sur le site Internet après la manifestation.
- Des annonces radio seront diffusées pour annoncer l'évènement.

LES DIFFERENTS PRIX

Comme à chaque édition un jury de professionnels est constitué pour attribuer de nombreux prix
3 prix de :

1er prix : 500€

2ème prix : 400€

3ème prix : 300€

Un prix de 500 € pour la catégorie « monumentale »

Un prix du public décerné à l'artiste dont l'œuvre est plébiscitée.

**Le lauréat autorise l'utilisation de photos de ses œuvres pour tous types de diffusion :
papier, dématérialisée, presse.**

Lu et approuvé : date et signature :

NOS PARTENAIRES

Le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté, le Conseil Général de Côte d'Or, la commune de Nolay, l'Agence de Tourisme de Nolay, l'Office de tourisme Beaune Côte et Sud, France Bleu Bourgogne, Crédit Agricole, CIC, CLEIA, les presses régionales et une multitude de partenaires privés locaux .

DATES À RETENIR

Date limite d'inscription : 1 avril 2022 (cachet de la poste faisant foi)

RETRAIT DES DOSSIERS , BADGES ET DÉPÔT DES OEUVRES :

- En extérieur (pour les monumentales) : À partir du lundi 20 juin 2022 sur rendez-vous : organisation@biscb.org
- En intérieur suivant le plan d'implantation établi par l'organisation de la BISCb :
jeudi 23 juin 2022 de 8H à 19H et le vendredi 24 juin 2022 de 8h à 17h

COMMISSION OFFICIELLE SÉCURITÉ : (afin d'assurer la conformité des installations) Jeudi 23 juin 2022 en soirée

VISITES DES GROUPES SCOLAIRES :

27 ,28 ,30 juin et 1^{er} Juillet 2022

JOURNEE DE PRESENTATION des ARTISTES (la présence des artistes est obligatoire) :

Vendredi 24 juin 2022 de 17H à 20H suivie d'un cocktail convivial.

Les artistes doivent préparer une présentation de leur travail, ils auront 5 minutes de présentation orale.

VISITE DU JURY :

Samedi 25 juin 2022 au matin, jour de l'ouverture.

REMISE OFFICIELLE DES PRIX :

Samedi 25 juin 2022 à partir de 18 H.

OUVERTURE AU PUBLIC :

Du Samedi 25 juin 2022 de 10H à 19H au vendredi 8 juillet 2022 de 10H à 16H.

(aménagement des horaires suivant les conditions climatiques : possibilité d'ouverture jusqu'à 21H)

REMISE DU PRIX DU PUBLIC :

Vendredi 8 juillet 2022 à 16H.

RETRAIT DES ŒUVRES :

Vendredi 8 juillet 2022 de 18H à 20H

Samedi 9 juillet 2022 de 8H à 20H

RETRAIT DES ŒUVRES MONUMENTALES :

Sur rendez-vous. L'ensemble des œuvres devra avoir été enlevé avant le 13 juillet sauf dérogation accordée par les autorités locales. Le planning visiteur de la Biennale avec l'ensemble des manifestations prévues sera disponible sur le site internet : www.biscb.org

TARIFS D'INSCRIPTION

Grâce au soutien financier des collectivités territoriales et de nos partenaires, la BISCb peut proposer aux sculpteurs des tarifs d'exposition très avantageux.

FRAIS D'ENGAGEMENT

40 € pour tous les artistes exposants

Obligatoire par exposant pour l'inscription.

(Remboursé en cas de non sélection du dossier).

FRAIS D'EXPOSITION D'ŒUVRES

IMPORTANT : Frais pour un maximum de 4 œuvres exposées en intérieur (lieux fermés et gardés) et/ou un nombre illimité d'œuvres monumentales exposées à l'extérieur.

Après validation de la commission de sélection		Au 1er Juin*
40 €		40 €

*Dans le cas d'une proposition d'Atelier Découverte ou de démonstration de votre part validée par le comité d'organisation, ce dernier chèque vous sera restitué à la fin de la biennale. CF fiche Atelier Découverte.

Les règlements s'effectueront par chèque à l'ordre de la BISCb.

- **le chèque de 40 €** correspondant aux frais d'engagement, sera encaissé dès réception de la candidature retenue.
- **Un chèque de 40€** totalisant les frais d'exposition sera encaissé le 1^{er} juin conformément au tableau ci-dessus.
- **50€** remboursés pour l'animation d'un atelier.
- **Pour toutes autres modalités d'inscription, n'hésitez pas à prendre contact avec : organisation@biscb.org**

DOSSIER DE CANDIDATURE

A retourner complet avant le **01 avril 2022** (date de rigueur)

A l'adresse suivante :

BISCB
Comité de sélection
AGENCE DE TOURISME
13 rue de la république
21340 NOLAY – France

Pour toute question relative au dossier,
veuillez adresser un mail à :
organisation@biscb.org
ou téléphoner au
03 80 21 82 84

FICHE D'IDENTITÉ

NOM et prénom :

Nom d'artiste :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Code postal :Ville.....Pays.....

Téléphone : Email :

Site internet :

Activités artistiques :

Pièce d'identité : N°

Délivrée le

Amateur Jeune artiste (moins de 30 ans) Actuellement élève des Beaux-Arts

Renseignements obligatoires pour les artistes français professionnels :

Inscrit à la Maison des Artistes ou à la SAIF, N° d'affiliation :

Inscrit à la chambre des métiers, N° SIREN :

J'ai déjà exposé à la biennale de Nolay

2005	2007	2009	2011	2013	2015	2017	2019
<input type="checkbox"/>							

VOS ŒUVRES

NOM :

PRENOM :

	N°	TITRES	MATIÈRE	TECHNIQUE	Hauteur (en cm)	Longueur (en cm)	Largeur	Poids
Exposées en intérieur	1							
	2							
	3							
	4							
Extérieur	5							
	6							

Important : imprimer et remplir soigneusement une fiche-oeuvre par pièce présentée en respectant le n° de l'oeuvre ci-dessus (voir annexe n°1)

DESCRIPTIF :

Afin de renseigner le catalogue dans l'éventualité de votre sélection, vous disposez librement de quelques lignes pour présenter votre travail (description, démarches artistiques, témoignage...). Cette description sera reportée sur le catalogue de l'exposition dans la limite de 300 caractères.

PARTICIPATION FINANCIERE

Chaque exposant devra obligatoirement remplir un bulletin d'inscription, fournir les pièces nécessaires à l'étude de son dossier et s'acquitter de ses frais d'engagement.

NOM:

PRENOM:

Artiste de plus de 30ans	
ENGAGEMENT	40 €
VERSEMENT	40 €
TOTAL TTC	80€
Je désire proposer un Atelier Découverte	<input type="checkbox"/>
Nombre d'invitations à l'inauguration et à la remise des prix désirées	
Nombre d'affiches : A4 – 40X60 Flyers	

Chaque exposant se verra adresser avant la manifestation : des cartes d'invitation (nombre de cartes désiré à préciser), quelques affiches et un plan. Ces documents seront aussi téléchargeables sur le site.

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR POUR L'ETUDE DE VOTRE CANDIDATURE

(Le comité de sélection vous transmettra sa décision au plus tard le 30 avril 2022)

- **LE DOSSIER DE CANDIDATURE COMPLÉTÉ ET SIGNÉ** (pages 5 à 8)
- **UN C.V.** (parcours artistique, expositions, techniques et matières utilisées, inspiration, presse...)
- **LES FICHES-OEUVRES REMPLIES, COMPRENANT CHACUNE UNE PHOTO RÉCENTE** haute définition (300 dpi minimum) en format 10*15 cm de l'œuvre exposée avec la mention « bon pour diffusion » (voir Annexe 1)
- **LE FICHER NUMERIQUE D'AU MOINS UNE PHOTO** destinée à illustrer le catalogue et le site Internet (300 dpi minimum en format EPS, TIFF ou JPEG et en qualité d'enregistrement maximale, soit une image d'environ 3000 pixels par 4000 pixels) doit être envoyée par we-transfer à contact@jefbossard.com en procédant comme suit : nom_prénom_biscb_2022.jpeg
- **LA FICHE DESCRIPTIVE DE L'ATELIER DÉCOUVERTE** éventuellement proposé (voir Annexe 2)
- **1 ENVELOPPE FORMAT 16,2 X 11,4** à vos nom et adresse affranchie à 20g
- **1 ENVELOPPE FORMAT 21 X 29.7 ROBUSTE** affranchie au tarif > 500g à vos nom et adresse, afin de recevoir les derniers éléments (plan, affiches, cartes d'invitation)
- **LES CHÈQUES DE PARTICIPATION** correspondant à votre situation
Règlement par chèque bancaire à l'ordre de la B.I.S.C.B.
Pour les exposants étrangers, veuillez contacter president@biscb.org

La non-production de la totalité des documents précités entraîne l'irrecevabilité du dossier
Tout dossier non retenu sera retourné dans son intégralité

RÈGLEMENT BISCBC 2022

ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS

La participation à cette biennale est subordonnée à l'acceptation sans réserve ni restriction du présent règlement et implique l'engagement de l'exposant à le respecter, dans sa totalité, et sans aucun recours envers l'organisateur. La B.I.S.C.B se tiendra du 25 juin au 8 juillet 2022 inclus à Nolay (Côte D'Or).

Elle est organisée par l'Association B.I.S.C.B représentée par Jocelyne FILIPPI (association loi 1901), Tél : 03 80 21 82 84, e-mail : organisation@biscb.org.

Elle sera ouverte au public tous les jours de semaine de 10h à 19 h, et le vendredi 8 juillet fermeture à 16h. Les informations complémentaires sont disponibles sur www.biscb.org

Aménagement des horaires possible suivant les conditions climatiques (canicule...)

ARTICLE 2 – SÉLECTION

La B.I.S.C.B, par le biais d'un comité de sélection procèdera à la sélection de toutes les demandes et statuera sans être obligée de motiver ses décisions. Le nombre maximum de sculpteurs retenus est fixé à 80, invités d'honneur inclus.

Il est interdit aux artistes d'exposer des œuvres ne leur appartenant pas et ne correspondant pas aux spécialités précisées sur la demande d'adhésion ou sans rapport avec les photos jointes au dossier de sélection, ainsi que les œuvres présentant un caractère pornographique, politique ou nuisible à la bonne tenue de l'exposition. Si tel était le cas, le président de l'association ordonnera l'enlèvement immédiat desdits objets à la vente, sans aucune indemnité compensatrice.

Les dossiers ne seront étudiés qu'accompagnés de la totalité des pièces à produire et en cas de rejet, il sera sans appel et ne donnera lieu à aucune indemnité. Le dossier et les frais d'engagement seront restitués. Les artistes retenus recevront une attestation d'admission nominative et incessible.

Pour présenter toute candidature, tous les artistes devront obligatoirement fournir les pièces administratives indiquées page 8 du présent document.

ARTICLE 3 – CONDITIONS GÉNÉRALES DE PAIEMENT ET MODALITÉS D'ANNULATION

L'artiste ayant été retenu, l'organisateur s'engage à encaisser, sauf frais d'engagement et règlement comptant, les sommes prévues aux dates indiquées. Le non approvisionnement du compte débité entraîne l'annulation pure et simple à la participation de la Biennale et ne peut engendrer le remboursement des sommes déjà perçues.

Pour tout désistement par lettre recommandée A.R, quelle que soit la date et le motif, les frais d'engagement seront retenus. Pour tout désistement intervenant jusqu'à 30 jours inclus avant l'ouverture de la Biennale, et quel que soit le motif, l'organisateur retiendra 50 % du montant total de la réservation. Pour tout désistement intervenant 7 jours inclus avant l'ouverture de la Biennale, la totalité de la réservation sera retenue.

Le contrat pourra être dénoncé par les deux parties, sans indemnités d'aucune sorte, en cas de guerre sur le territoire métropolitain, révolution, inondation, grève générale, émeute, attentat ou tout autre cas de force majeure. Si la Biennale est annulée par l'organisateur en dehors des cas ci-dessus, l'organisateur s'engage à rembourser à l'exposant, les sommes visées dans le contrat, à l'exclusion de toute autre réclamation qui pourrait être fondée, par exemple, sur les préjudices moraux consécutifs ou non.

ARTICLE 4 – INSTALLATION DES ŒUVRES

Les membres de l'organisation attribueront eux-mêmes les emplacements dans un souci d'harmonisation et de disponibilité, et en fonction de l'importance des surfaces demandées par les œuvres. Ils essaieront de satisfaire au mieux les souhaits et les contraintes techniques exprimés par l'artiste. Aucune réclamation ne sera admise et les artistes prennent l'engagement ferme de se conformer aux décisions ainsi édictées.

L'installation et le retrait des œuvres s'effectueront aux dates précisées page 3 du présent document.

Chaque exposant pourvoit lui-même au transport et à la réception des marchandises qui lui sont destinées. Il appartient à chaque artiste d'accomplir les formalités douanières pour les œuvres provenant de l'étranger. L'organisateur ne pourra être tenu responsable des difficultés et dégâts qui pourraient survenir lors de ces formalités. Des facilités de transport peuvent être organisées avec les bénévoles de l'association : organisation@biscb.org

Les artistes devront prévoir les supports (socles) pour la présentation de leurs sculptures.

Nous déclinons toute responsabilité quant aux pertes, vols, avaries, dégâts ou autre cause de détérioration, avant, pendant ou après l'exposition.

Les frais d'assurances sont à la charge des exposants qui devront souscrire obligatoirement une assurance responsabilité civile ;

Le vol, incendie, dégâts des eaux et casse restant à leur appréciation.

Les exposants ne pourront s'opposer à ce qu'il soit pris des vues d'ensemble de cette Biennale ou des photos des œuvres ni à la diffusion de ces vues, et autorisent l'organisateur à les diffuser à la presse ou dans le cadre de toutes manifestations publicitaires. Ils autorisent également la communication de leurs coordonnées, le numéro de téléphone et e-mail, l'utilisation des photos adressées dans un but de promotion de la Biennale.

ARTICLE 5 – ATTRIBUTION DES PRIX

Un jury sera désigné par les organisateurs pour attribuer les prix définis par la BISC B :

1er prix, 2ème prix, 3ème prix, monumentale..

Le public est invité à voter pour le prix du public dans des urnes tout au long du parcours.

ARTICLE 6 – MISE EN VENTE DES ŒUVRES

La vente des œuvres présentées est autorisée pendant la durée de la manifestation par l'association B.I.S.C.B. L'artiste s'engage à ne pas vendre en direct ses pièces pendant la durée de la manifestation.

Le prix des œuvres figurera sur un cartel ou éventuellement devra être mentionné «collection privée» ou «vendu» ou «réservé».

20 % sur les ventes établies grâce à la Biennale seront à verser à l'Association organisatrice B.I.S.C.B. L'artiste s'engage à ce que cette commission soit versée par l'acheteur directement à l'association.

ENGAGEMENT :

Je soussigné (e) (Nom et Prénom).....,

reconnais par la présente avoir **pris connaissance du règlement intérieur général de la B.I.S.C.B 2022** qui était joint au présent bulletin d'inscription et **m'engage à me conformer aux conditions édictées.** Je déclare **renoncer à tout recours contre l'organisateur, ses assureurs en cas de perte, vols ou dommages qui pourraient survenir à des marchandises et à des matériels exposés et sur moi-même.** Toute infraction au règlement peut entraîner une action judiciaire en dommages et intérêts. Je m'engage à **respecter ledit règlement sans restriction ni réserve et à respecter les modalités de paiement précitées, dûment acceptées par mes soins.**

Ecrire la mention « Lu et approuvé, bon pour accord ».

Fait à le

Signature :

Nom				N° catalogue		Réservé		organisation			
Prénom											
N°	Titre de l'œuvre	MATIERE (bronze, bois, mixte, plâtre, terre cuite, papier...)	Dimensions				Prix sculpteur €	Prix public € (majoration 20% pour la BISCB)	Cat. Spéc	Lieu	
			Hauteur (cm)	Longueur (cm)	Largeur (cm)	Poids (facultatif)				Monumentale	Intérieur

PHOTO OEUVRE

CADRE RESERVE A L'ORGANISATION

Dépôt		Œuvre déposée pour l'exposition publique de la Biennale Internationale de Sculpture Contemporaine en Bourgogne.
DATE		Ouverture au public du 25 juin au 8 juillet 2022 L'œuvre ne pourra être retirée pendant la manifestation.
Je soussigné,....., certifie Avoir pris connaissance et respecter les conditions générales de participation du dossier de candidature Être le concepteur et l'auteur des œuvres présentées L'exactitude des données ci-dessus mentionnées Engager tous les frais d'inscription		Signature précédée de la mention « lu et approuvé »
Reprise : Date..... Je soussigné,.....certifie Avoir repris l'œuvre ce jour Accepte l'œuvre en l'état et dégage toute responsabilité de la BISCB		Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

FICHE ATELIER DECOUVERTE

La Biennale de Sculpture de Nolay est l'occasion de faire découvrir la sculpture au plus grand nombre.

C'est pourquoi la BISCb propose aux sculpteurs qui le désirent de réaliser un atelier-découverte au cours de l'événement.

Tout peut être envisagé : une démonstration, un atelier d'initiation (modelage, assemblage, cartons...) pour les enfants ou pour les adultes, ou toute autres activités issue de votre imagination (photographie, Land-art Performance, Art-total...).

Nous sommes bien conscients que cet atelier n'a rien à voir avec votre propre travail qui nécessite la plupart du temps un état d'esprit et du matériel particuliers. Cependant, ces activités organisées lors des dernières sessions ont toujours été l'occasion d'échanges fructueux. D'autre part, la Biscb s'engage à fournir le matériel nécessaire à la tenue de l'atelier et/ou rembourse sur présentation des factures correspondantes.

Afin de favoriser ce type d'activité, la BISCb a décidé de réduire les frais d'inscription pour les sculpteurs qui s'engagent à réaliser un Atelier. Voir tarif inscription.

Pour toutes informations (planning, matériel, descriptions...) contacter : organisation@biscb.org

